



## Séance du 26 octobre 2012

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2012

### 1 – Présentation du Conseil de Développement du Choletais

Mr Jean-Claude BESNARD, vice-président, et Mr Gilles De Perry (chargé de mission) présentent à l'ensemble des élus le Conseil de Développement du Choletais.

La loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du Territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socio-professionnels et associatifs en exigeant la création d'un Conseil de Développement au sein de chaque agglomération.

Le Conseil de Développement est une instance de réflexion qui a un rôle consultatif pour toutes les problématiques concernant l'ensemble du territoire choletais, que ce soit en matière d'aménagement, de culture, d'économie, de développement durable, etc ...

Qui compose le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement est composé de plus de 100 membres, répartis en 4 collèges :

- Un collège d'élus
- Un collège d'acteurs économiques et du tourisme
- Un collège d'acteurs sociaux
- Un collège d'acteurs culturels, sportifs, éducatifs.

Quelles sont ses réalisations et ses actions en cours ?

- . Réflexion sur l'employabilité des jeunes
- . Réflexion sur l'opportunité de mettre en place « une formation Bac + 5 pour les futurs repreneurs d'entreprise »
- . Organisation de petits déjeuners d'accueil à destination des cadres nouvellement recrutés ou mutés dans le choletais
- . Analyse de « La place des seniors dans la cité » (une enquête auprès de 400 seniors de la CAC a été menée en mai-juin 2011)
- . Réflexion sur « l'utilisation du temps libre chez l'enfant »

### 2 – Bail entre la Trésorerie et la Commune

Il s'agit du renouvellement du bail entre les Services Fiscaux de Maine-et-Loire et la Commune. Ce bail révisable tous les 3 ans, est conclu pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. Il concerne les bureaux et le logement.

Le loyer annuel s'élève à 23.023,15 € révisable tous les trois ans avec l'indice de référence ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 3 – Convention entre la Commune et la CAC – CISPA (Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air de Ribou)

Les élèves (classes de CM1 et CM2) de l'école Arc En Ciel ont participé aux classes de découverte organisées au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air de Ribou. Les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves sont restés déjeuner à la cantine du CISPA.

Afin de simplifier les choses, une convention est proposée afin de pouvoir facturer les repas à la commune. Le prix du repas facturé correspondant au prix du repas facturé aux familles romagnonnes. (soit 3 ,60 €)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **4 – Décision Modificative**

Afin de pouvoir enregistrer les ventes de caveaux dans le cimetière et que le CCAS puisse prendre en charge le loyer du logement pour le médecin, il est nécessaire de passer une décision modificative comme suit :

DF : compte 022 Dépenses imprévues	-	1.100,00
DF : compte 023 Virement à la section d'investissement	-	900,00
DF : compte 657362 CCAS	+	2.000,00
RI : compte 024 Produit des cessions d'immobilisation	+	900,00
RI : compte 021 Virement à la section de fonctionnement	-	900,00

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **5 – Schéma Régional Eolien**

L'Etat et le Conseil Régional ont engagé fin 2009 l'élaboration du schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire. Il identifie les zones du territoire des Pays de la Loire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, en prenant en compte les éléments caractéristiques paysagers et patrimoniaux du territoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le schéma régional éolien présenté.

#### **6 – Personnel Communal**

L'agent chargé de l'entretien de l'Espace Galerne, compte-tenu du nombre important de réservations, a accumulé un certain nombre d'heures de travail d'avance. Le contrat de cette personne est passé à 20 heures/semaine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Malgré cela, elle sera dans l'incapacité de pouvoir tout récupérer d'ici la fin de l'année. La commission Personnel réunie le 23 octobre dernier, propose de lui en payer une partie et que le reste soit récupéré.

Le conseil municipal accepte la proposition de la commission à l'unanimité.

#### **7 – Compte-rendu de commissions**

a/ Foyer des Jeunes : depuis la rentrée scolaire, il est à nouveau ouvert le samedi après-midi avec les parents acceptant le système de l'astreinte (9 familles concernées). Le foyer tiendra son assemblée générale fin novembre.

b/ La commission mobilier-illuminations s'est réunie et a envisagé l'acquisition d'un présentoir pour le hall d'entrée de la mairie, des plaques « marque-portes » pour la mairie et du film adhésif blanc pour indiquer les portes du côté de l'Espace Galerne côté bar.

Pour les illuminations, pour la place de l'Eglise seraient prévus 2 rideaux lumineux en façade de l'église, des guirlandes pour les arbres et arbustes du parvis de l'église, un motif double pour le candélabre place de l'Eglise, des lucioles et des gouttes pour le cèdre (arbre en face de la salle municipale) et un rideau de stalactites pour la corniche de la salle municipale.

La bibliothèque demande des rayonnages et meubles supplémentaires.

#### **8 – Questions diverses**

A/ Avenant au Contrat Enfance Jeunesse : La halte-garderie devrait ouvrir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une demi-journée supplémentaire (sans doute le lundi matin). La demande faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales a été acceptée. La CAF propose donc un avenant au contrat signé l'an dernier. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

B/ Avenant n° 3 assurance « Dommage aux Biens »

Afin d'assurer le cabinet médical et le logement du 4 allée des aubépines, la SMACL propose un avenant pour un coût de 13,03 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

C/ Info DIA 3 bis place de l'Eglise. Le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées AA 198, 199, 218 et 219, situées au 3 bis place de l'Eglise

D/ Info DIA l'Ouche de la Fontaine. Le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées AL 42, 44, 59, 61 et 65, situées vers le giratoire de l'Océan.

E/ Le café « Le Marjack » change de nom et de gérant au 1<sup>er</sup> novembre. Il sera repris par Lucie CHUPIN. Son nom deviendra « Le Romagnon ».